

Publication de la liste des entreprises de l'ESS : un outil nouveau au service de leur développement !

Communiqué – Montreuil le 21 novembre 2016

En plein cœur du Mois de l'ESS 2016, le réseau des Chambres Régionales de l'ESS est heureux de vous présenter la nouvelle version du site présentant, pour chaque région, la liste des entreprises de l'ESS :

Liste-entreprises.cncrec.org

[Cliquez sur une région, et commencez vos recherches !]

Petit retour en arrière...

Les Chambres Régionales de l'ESS (CRESS) se sont vues confier par l'article 6 de la loi du 31 juillet 2014¹ la publication et la tenue à jour de la liste des entreprises de l'ESS. Les modalités de cette mission ont été précisées par le décret du 22 décembre 2015², notamment les informations publiques à afficher : raison sociale de l'entreprise, forme juridique, adresse...

Le réseau des CRESS a travaillé dès janvier 2016 à la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle mission, en étroite collaboration avec la Délégation Interministérielle à l'ESS et les services de l'INSEE. Le CNCREC tient à remercier l'implication d'Odile Kirchner, Déléguée Interministérielle à l'ESS, pour faire aboutir ce projet et à saluer la contribution financière apportée par le Secrétariat d'Etat à l'ESS pour sa réalisation.

...pour un grand bond en avant !

Cette liste des entreprises poursuit trois objectifs principaux :

- Donner de la visibilité aux entreprises de l'ESS sur les territoires ;
- Contribuer à la mise en relation des entreprises de l'ESS avec les décideurs économiques afin de favoriser leur développement et leur activité;
- Améliorer la connaissance et l'observation des entreprises de l'ESS.

Cet outil nouveau, au service du développement de l'ESS dans les territoires, est ainsi à destination d'un public large: collectivités locales et territoriales, chambres consulaires, entreprises ESS et hors ESS, citoyens, chercheurs, porteurs de projet, etc.

C'est également un outil évolutif, qui sera alimenté et amélioré en continu par le réseau des CRESS et ses partenaires, mais aussi par les entreprises elles-mêmes. La qualification des données est ainsi pensée comme un travail collectif, auquel de nombreux acteurs participeront : entreprises, collectivités, réseaux et fédérations de l'ESS etc. Il convient de préciser que seules les entreprises relevant de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014 peuvent figurer sur cette liste, les CRESS doivent en être garantes.

¹ LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire : [plus d'informations ici](#)

² Décret n° 2015-1732 du 22 décembre 2015 relatif à l'obligation de mise à jour et de publication par les CRESS de la liste des entreprises de l'ESS : [plus d'informations ici](#)

Les fonctionnalités du site : simples et efficaces !

- **Un moteur de recherche avancé** – par région, département, ville, catégorie juridique, secteur d'activité... – permettant d'identifier des entreprises de l'ESS dans une grande diversité de secteurs
- Une navigation simple et ergonomique avec la **géolocalisation** des entreprises, pour mieux visualiser leur ancrage local ;
- **Une fiche d'identité** sur chaque entreprise, pour retrouver des informations plus détaillées sur l'activité, le nombre de salariés, etc.
- **Une FAQ** pour répondre aux principales interrogations et permettre l'amélioration de l'outil.

Et concrètement... ? Quelques exemples d'utilisation de la plateforme

Je suis...	une entreprise	une collectivité locale	un(e) citoyen(ne)
Je cherche...	une entreprise de l'Insertion par l'Activité Economique pour une mission de sous-traitance	les entreprises de l'ESS du secteur du sport	une association d'aide à domicile
Je sélectionne..	« IAE » dans la rubrique « Conventionnement » du moteur de recherche, et le secteur d'activité « Services aux entreprises »	Ma ville et le secteur d'activité « Sport »	« association », « Services à la personne », et mon département dans le moteur de recherche
J'obtiens...	Une liste qualifiée d'entreprises que je peux contacter sans tarder !	Un tableau et une carte avec tous les résultats !	Les associations les plus proches de chez moi, pour des services de proximité !

« Cet outil est désormais aussi le vôtre : rapprochez-vous du réseau des CRESS pour contribuer à son amélioration ! »

Le réseau des CRESS


Les Chambres Régionales de l'Économies Sociales et Solidaires (les CRESS) regroupent les réseaux et organisations locales de l'ESS : elles sont l'outil mutualisé entre les acteurs pour développer l'ESS en région. Leurs missions – représenter, promouvoir, développer et observer l'ESS – sont reconnues d'utilité publique par l'article 6 de la loi du 31 juillet 2014, relative à l'ESS.

Le réseau des CRESS compte 17 Chambres, en métropole comme outre-mer. Elles sont regroupées au sein du Conseil National des CRESS (CNCRESS).

Contact

CNCRESS - 3/5 rue de Vincennes, 93 100 MONTREUIL
01 41 72 13 60

Arnaud Matarin, Responsable de l'Observatoire national de l'ESS

 @CNCRES

www.cncres.org